



## A V I S

Il est porté à la connaissance du public que, par son arrêté numéro 3A/2020/3754/166 du 23 novembre 2020, le Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire a autorisé

**la société à responsabilité limitée « Les Petits Tournesols » à modifier une crèche à Brouch, 83b, route d'Arlon.**

Contre la décision susdite un recours peut être interjeté auprès du Tribunal Administratif par requête signée d'un avocat de la Cour.

Ce recours doit être introduit sous peine de déchéance **dans le délai de 40 jours**, qui commence à courir à partir du jour qui suit l'affichage de la présente décision jusqu'au 11 janvier 2021 inclus.

Tuntange, le 2 décembre 2020

pour le collège des bourgmestre et échevins,  
le bourgmestre, le secrétaire ff,